



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-47625>

Département(s) de publication : **91, 77**

Annonce n° **24-47625**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE
SENART

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fourniture et la livraison sur site de composteurs individuels, partagés et bioseaux

Description : Fourniture et la livraison sur site de composteurs individuels, partagés et bioseaux

Identifiant de la procédure : a977e98b-d516-4748-b99e-e594f15b3d38

Avis précédent : 662346-2023

Identifiant interne : 2023M094

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : oui

Justification de la procédure accélérée : Le pouvoir adjudicateur accepte la soumission des offres par voie électronique

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 39234000 Caisses à compost

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Lot n°2 - Fourniture de composteurs collectifs en bois

Description : Lot n°2 - Fourniture de composteurs collectifs en bois

Identifiant interne : 2023M094-02

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39234000 Caisses à compost

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Conformément aux articles R.2162-1 à R2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, l'acheteur public aura recours à la technique d'achat des accords-cadres à bons de commandes. Conformément à l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, le montant des prestations prévues à l'accord cadre est limité par des seuils contractuels minimum et maximum, définis comme suit : - Lot 2 - Fourniture de composteurs collectifs en bois : 3 000 euros HT minimum et 30 000 euros HT maximum L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an (1) à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé tacitement deux fois par période annuelle pour 12 mois à la première reconduction et 6 mois à la dernière, soit une durée maximale de trente (30) mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère performances environnementales

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Prix

Description : Critère prix

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère qualité des échantillons

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours : La présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel (art L551-1 du CJA) jusqu'à la signature du contrat. Les candidats évincés peuvent également, une fois le contrat signé, saisir le TA d'un référé contractuel (art L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA) : - jusqu'au 31^{ème} jour suivant la publication de l'avis d'attribution, - dans un délai de 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du contrat (en cas d'absence de publication d'un avis d'attribution). Dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution, les concurrents évincés de la conclusion d'un contrat administratif, ainsi que les tiers, sont recevables à former un recours devant le TA en pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires (Conseil d'Etat, Assemblée, 4 avril 2014, n°358994 Tarn et Garonne). Une requête contestant la validité du contrat peut être accompagnée d'une demande tendant à la suspension de son exécution (art L521-1 du CJA). La suspension desdites décisions peut également être demandée devant le juge des référés du même TA (art L521-1 du CJA). La requête en référé devra, pour être recevable, être assortie d'un recours au fond. Les candidats évincés peuvent en outre former un recours pour excès de pouvoir contre la décision de signer le contrat, de déclarer sans suite ou contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publicité de la décision attaquée. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Système d'acquisition dynamique, également utilisable par les acheteurs ne figurant pas dans l'avis en question

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Versailles

Organisation qui signe le marché : STV ECO

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Lot n°1 - Fourniture de composteurs individuels en plastique.

Description : Lot n°1 - Fourniture de composteurs individuels en plastique.

Identifiant interne : 2023M094-01

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39234000 Caisses à compost

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Conformément aux articles R.2162-1 à R2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, l'acheteur public aura recours à la technique d'achat des accords-cadres à bons de commandes. Conformément à l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, le montant des prestations prévues à l'accord cadre est limité par des seuils contractuels minimum et maximum, définis comme suit : - Lot 1 - Fourniture de composteurs individuels en plastique : 65 000 euros HT minimum et 300 000 euros HT maximum L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an (1) à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé tacitement deux fois par période annuelle pour 12 mois à la première reconduction et 6 mois à la dernière, soit une durée maximale de trente (30) mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Performances environnementales

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Prix

Description : Critère prix

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Qualité des échantillons

Pondération (points, valeur exacte) : 20

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours : La présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel (art L551-1 du CJA) jusqu'à la signature du contrat. Les candidats évincés peuvent également, une fois le contrat signé, saisir le TA d'un référé contractuel (art L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA) : - jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution, - dans un délai de 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du contrat (en cas d'absence de publication d'un avis d'attribution). Dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution, les concurrents évincés de la conclusion d'un contrat administratif, ainsi que les tiers, sont recevables à former un recours devant le TA en pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires (Conseil d'Etat,

Assemblée, 4 avril 2014, n°358994 Tarn et Garonne). Une requête contestant la validité du contrat peut être accompagnée d'une demande tendant à la suspension de son exécution (art L521-1 du CJA). La suspension desdites décisions peut également être demandée devant le juge des référés du même TA (art L521-1 du CJA). La requête en référé devra, pour être recevable, être assortie d'un recours au fond. Les candidats évincés peuvent en outre former un recours pour excès de pouvoir contre la décision de signer le contrat, de déclarer sans suite ou contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publicité de la décision attaquée. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Versailles

Organisation qui signe le marché : QUADRIA

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : Lot n°3 - Fourniture de composteurs en établissements scolaires en bois

Description : Lot n°3 - Fourniture de composteurs en établissements scolaires en bois

Identifiant interne : 2023M094-03

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39234000 Caisses à compost

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Conformément aux articles R.2162-1 à R2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, l'acheteur public aura recours à la technique d'achat des accords-cadres à bons de commandes. Conformément à l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, le montant des prestations prévues à l'accord cadre est limité par des seuils contractuels minimum et maximum, définis comme suit : - Lot 3 - Fourniture de composteurs en établissements scolaires en bois : 3 000 euros HT minimum et 40 000 euros HT maximum. L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an (1) à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé tacitement deux fois par période annuelle pour 12 mois à la première reconduction et 6 mois à la dernière, soit une durée maximale de trente (30) mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Prix

Description : Critère prix : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère qualité des échantillons

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère performances environnementales

Pondération (points, valeur exacte) : 20

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours : La présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel (art L551-1 du CJA) jusqu'à la signature du contrat. Les candidats évincés peuvent également, une fois le contrat signé, saisir le TA d'un référé contractuel (art L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA) : - jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution, - dans un délai de 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du contrat (en cas d'absence de publication d'un avis d'attribution). Dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution, les concurrents évincés de la conclusion d'un contrat administratif, ainsi que les tiers, sont recevables à former un recours devant le TA en pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires (Conseil d'Etat, Assemblée, 4 avril 2014, n°358994 Tarn et Garonne). Une requête contestant la validité du contrat peut être accompagnée d'une demande tendant à la suspension de son exécution (art L521-1 du CJA). La suspension desdites décisions peut également être demandée devant le juge des référés du même TA (art L521-1 du CJA). La requête en référé devra, pour être recevable, être assortie d'un recours au fond. Les candidats évincés peuvent en outre former un recours pour excès de pouvoir contre la décision de signer le contrat, de déclarer sans suite ou contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publicité de la décision attaquée. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Versailles

Organisation qui signe le marché : STV ECO

5.1 Lot : LOT-0004

Titre : Lot n°4 - Fourniture de bioseaux en plastique

Description : Lot n°4 - Fourniture de bioseaux en plastique

Identifiant interne : 2023M094-04

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39234000 Caisses à compost

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Conformément aux articles R.2162-1 à R2162-6 et R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, l'acheteur public aura recours à la technique d'achat des accords-cadres à bons de commandes. Conformément à l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, le montant des prestations prévues à l'accord cadre est limité par des seuils contractuels minimum et maximum, définis comme suit : - Lot 4 - Fourniture de bioseaux en plastique : 5 000 euros HT minimum et 40 000 euros HT maximum. L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an (1) à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé tacitement deux fois par période annuelle pour 12 mois à la première reconduction et 6 mois à la dernière, soit une durée maximale de trente (30) mois.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Qualité des échantillons

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Performances environnementales

Pondération (points, valeur exacte) : 20

Critère :

Type : Prix

Description : Critère prix

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Voies et délais de recours : La présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel (art L551-1 du CJA) jusqu'à la signature du contrat. Les candidats évincés peuvent également, une fois le contrat signé, saisir le TA d'un référé contractuel (art L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA) : - jusqu'au 31^{ème} jour suivant la publication de l'avis d'attribution, - dans un délai de 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du contrat (en cas d'absence de publication d'un avis d'attribution). Dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution, les concurrents évincés de la conclusion d'un contrat administratif, ainsi que les tiers, sont recevables à former un recours devant le TA en pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires (Conseil d'Etat, Assemblée, 4 avril 2014, n°358994 Tarn et Garonne). Une requête contestant la validité du contrat peut être accompagnée d'une demande tendant à la suspension de son exécution (art L521-1 du CJA). La suspension desdites décisions peut également être demandée devant le juge des référés du même TA (art L521-1 du CJA). La requête en référé devra, pour être recevable, être assortie d'un recours au fond. Les candidats évincés peuvent en outre former un recours pour excès de pouvoir contre la décision de signer le contrat, de déclarer sans suite ou contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publicité de la décision attaquée. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Versailles

Organisation qui signe le marché : COLLECTAL

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les marchés attribués dans le cadre de la procédure en question : 1,640,000 EUR

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0004

Nom officiel : STV ECO

Numéro d'enregistrement : 505110023

Adresse postale : 44, Rue de Voise

Ville : BLAMONT

Code postal : 54450

Subdivision pays (NUTS) : Meurthe-et-Moselle (FRF31)

Pays : France

Adresse électronique : contact@s-t-v.fr

Téléphone : 0383424536

Rôles de cette organisation :

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Versailles

Numéro d'enregistrement : 177800059000121

Adresse postale : 56 avenue de Saint Cloud

Ville : Versailles

Code postal : 78011

Subdivision pays (NUTS) : Yvelines (FR103)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.taversailles@juradm.fr

Téléphone : +33 139205400

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0005

Nom officiel : COLLECTAL

Numéro d'enregistrement : 388820236

Adresse postale : 4 Rue Jules Rathgeber

Ville : Strasbourg

Code postal : 67100

Subdivision pays (NUTS) : Bas-Rhin (FRF11)

Pays : France

Adresse électronique : info@collectal.fr

Téléphone : 0388562083

Rôles de cette organisation :

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0001

Nom officiel : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE
SENART

Numéro d'enregistrement : 20005922800011

Adresse postale : 500 Place des Champs Elysées BP 62

Ville : EVRY-COURCOURONNES

Code postal : 91054

Subdivision pays (NUTS) : Essonne (FR104)

Pays : France

Adresse électronique : commande.publique@grandparissud.fr

Téléphone : +33 169915858

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : QUADRIA

Numéro d'enregistrement : 410553820

Adresse postale : 68 rue Blaise Pascal

Ville : Saint-Jean D'illac

Code postal : 33127

Subdivision pays (NUTS) : Gironde (FRI12)

Pays : France

Adresse électronique : info@quadria.eu

Téléphone : +33 557977500

Rôles de cette organisation :

Organisation qui signe le marché

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 76b7c85e-4300-453f-bd3c-aa9fa5113a10 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 22/04/2024 à 14:49

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/04/2024